



Ex-biscuiterie Jeannette

Les ex-salariés relaxés

La justice a débouté jeudi 5 février le propriétaire des murs de l'ex-usine Jeannette à Caen qui réclamait 128.500 euros à des salariés licenciés par la biscuiterie liquidée, pour l'occupation du site pendant 344 jours

Voici le communiqué de l'Union locale CGT de Caen

La courageuse lutte des ex-salariés JEANNETTE

La décision de la juge des référés était impatiemment attendue partout en France. Cette juridiction, au delà d'une décision motivée en droit, a aussi au travers de son jugement salué l'aspect humain de la courageuse lutte des ex-salarié-e-s JEANNETTE.

Ainsi ce tribunal a débouté de l'ensemble de ses demandes le propriétaire des murs de la biscuiterie. Propriétaire qui use et profite du combat des ex salarié-e-s en exploitant la marque JEANNETTE de façon scandaleuse sur plusieurs centres de profits en Normandie.

C'est la décision de la sagesse et du bon sens, reste que ces assignations sont des biens mauvais signes envoyés aux salariés qui se battent pour préserver leur emploi et le patrimoine industriel français, dans un pays qui compte plus de 3.5 millions de chômeurs.

Cette ordonnance est le dernier acte qui met un point final aux 344 jours de surveillance citoyenne de l'usine, mais surtout pas la fin d'un combat. Il reste maintenant à écrire la deuxième partie de cette héroïque épopée, celle qui permettra, souhaitons le, un redémarrage rapide de l'activité afin que le plus grand nombre de ces ex salarié-e-s puisse retrouver leur emploi.

Pour ce faire, trois étapes doivent se concrétiser :

- ▶ dans un premier temps c'est l'immatriculation définitive de l'entreprise qui devrait intervenir avant la fin du mois.
- ▶ Après cette immatriculation, Monsieur VIANA annoncera officiellement le lancement de l'actionnariat participatif ;
- ▶ Il faut aussi trouver dans les meilleurs délais le site qui le permettra la ré industrialisation.

Une fois ces trois conditions réunies les ex-salariés, Monsieur VIANA et l'organisation syndicale CGT auront réussi l'incroyable exploit de faire redémarrer l'entreprise JEANNETTE que tous les anciens acteurs du dossier avaient prématurément condamnée.